



Privas, le 4 mai 2023

Les co-secrétaires départementaux

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'Ardèche

18 Place André Malraux BP 627

07006 PRIVAS cedex

Réf : JSIA23013

Objet : Arrêté du n°5 du 22 mars 2023

Copie : Mme la Rectrice, M. le Préfet de l'Ardèche, Mme et M. les membres et invités du CDEN

Monsieur l'Inspecteur d'académie

La publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Ardèche du 24 avril 2023 laisse apparaître que vous avez signé l'arrêté N° 05 – 2023 le 22 mars 2023. Vous y décidez de quatre implantations et de trois retraits d'emplois. Vous mentionnez que ces décisions font suite aux avis du Comité Social d'Administration Spécial Départemental du 30 janvier 2023 et du Comité Départemental de l'Education Nationale du 2 février 2023.

Cependant, plusieurs mesures n'ont jamais été présentées lors des réunions citées (hormis un projet d'implantation de coordonnateur REP). Les membres y siégeant n'ont donc pas pu émettre d'avis sur ces propositions. Les comptes-rendus de ces réunions (non disponibles à ce jour) et documents mis à disposition en attesteront.

Ceci constitue donc une entorse de plus à *"la transparence et la concertation que l'on est en droit d'attendre d'un grand service public"* (circulaire 2003-104 relative à la préparation de la carte scolaire du premier degré public).

Après avoir dissimulé les prévisions d'effectifs de 80% des écoles du département ainsi que la totalité des prévisions des écoles privées aux membres du CDEN, vous vous appuyez sur des avis concernant des situations qui n'ont jamais été présentées. C'est à tort que vous vous en prévaluez dans votre arrêté du 22 mars. Par ailleurs, le CDEN du 2 février 2023 n'a émis aucun vote qui permettrait de conclure à un avis rendu.

Nous vous rappelons une nouvelle fois les termes de la circulaire 2003-104 qui stipule *"la concertation doit impérativement s'étendre à tous les acteurs de la communauté éducative et aux partenaires de l'école, pour permettre à chacun d'eux d'apporter sa contribution en jouant pleinement son rôle"*.

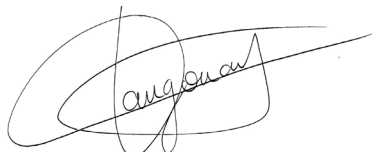
Avec votre fonctionnement, vous entendez minorer, voire ignorer et mépriser, le rôle des partenaires de l'école et donc restreindre volontairement le débat public sur l'école.

Ne pouvant laisser bafouer le rôle et la place des partenaires de l'école dans les débats de carte scolaire, nous vous demandons d'annuler cet arrêté et de réunir le CDEN afin qu'il émette un avis sur ces propositions.

C'est une étape indispensable et incontournable pour rétablir un fonctionnement démocratique des instances de concertation dans ce département.

Restant disponible pour tout échange, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, en notre profond attachement au respect des partenaires de l'école.

Jimmy SANGOUARD



Pierre MILLOUD

